



Commune de
Corminbœuf



BULLETIN D'INFORMATION

N° 11
Décembre 2025

Sommaire

3	Editorial
4	Convocation
5-16	Budget de résultats 2026
17	Approbation de la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine ARS
	Investissements
18	Crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eau potable
19	Crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eaux usées
20	Crédit-cadre pour les travaux sur les routes
21	Crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau à la route de Chésopelloz à Corminboeuf
22	Crédit d'investissement pour un nouveau bus scolaire
23	Annonces de la Commune de Corminboeuf
31	Autres Annonces

Le mot de la Syndique

Il y a un temps pour tout... À l'échelle communale, ce temps se compte en législatures, et celle qui nous occupe arrive à son terme : en mars 2026 auront lieu les élections, et une nouvelle équipe prendra en main l'avenir de Corminboeuf. Après vingt années passées au Conseil communal, dont dix à la syndicature, et bien que l'envie et l'énergie soient toujours présentes, j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections.

Au cours de ces vingt ans, la commune a connu une croissance importante : la population est passée de deux mille habitants en 2006 à trois mille en 2024. L'école, agrandie et rénover en 2011, accueille aujourd'hui 308 élèves répartis en 12 classes primaires et 4 classes enfantines, alors qu'en 2006 on en comptait 206, répartis en 8 classes primaires et 2 classes enfantines. C'est d'ailleurs en 2006 que Corminboeuf, en tant que commune pilote, a introduit la deuxième année enfantine.

La même année, l'accueil extrascolaire a été mis en place : 45 enfants étaient inscrits, avec un maximum de 15 par plage horaire. Très vite, les locaux se sont révélés insuffisants et, grâce aux rénovations de 2011, la capacité a pu être portée à 36 enfants par plage. Aujourd'hui, dans le bâtiment inauguré en 2018 et en utilisant des locaux annexes, nous pouvons accueillir jusqu'à 108 enfants.

il est temps de se réjouir
des fêtes et de l'année
nouvelle

En 2024, le chantier de la nouvelle halle multisports a débuté. Avec cet équipement et la rénovation des bâtiments voisins, la commune disposera dès la rentrée 2026 d'infrastructures modernes et adaptées, profitant non seulement aux élèves, mais aussi à l'ensemble des sociétés sportives et culturelles.

Il y a un temps pour tout... L'année communale est rythmée par les Assemblées, et la prochaine se tiendra le 9 décembre. Son ordre du jour comprend notamment le budget, légèrement déficitaire mais fidèle à notre tradition de prudence,

ainsi que quelques investissements. Un point essentiel sera la révision complète des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS). En effet, après l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur

les agglomérations, l'Agglomération de Fribourg, dans sa forme actuelle, est appelée à disparaître. L'ARS reprendra et élargira une grande partie de ses tâches, notamment en lien avec l'aménagement du territoire et les projets d'agglomération, ce qui nécessite une adaptation des statuts.

Il y a un temps pour tout... Vient maintenant le temps de se réjouir des fêtes et de la nouvelle année qui approchent. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2026.

Anne-Elisabeth Nobs
Syndique

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens
actifs de la commune
de CORMINBOEUF sont
convoqués en Assemblée
communale ordinaire, le



**Mardi 9 décembre 2025,
à 19h30
à l'Accueil extra-scolaire
Impasse des Petits Poucets 1,
à Corminboeuf**

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 20 mai 2025.

Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.

2. BUDGET 2026 et rapport de la commission financière

2.1 Budget de résultats

2.2 Budget des investissements

3. Election d'un membre de la commission financière

4. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine ARS

5. Investissements

5.1 Crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eau potable

5.2 Crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eaux usées

5.3 Crédit-cadre pour les travaux sur les routes

5.4 Crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau à la route de Chésopelloz à Corminboeuf

5.5 Crédit d'investissement pour un nouveau bus scolaire

6. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

2.1 Budget de résultats 2026

Le budget pour l'année 2026, a été élaboré avec la plus grande rigueur et une attention toute particulière a été portée aux besoins de notre commune.

Le plan d'assainissement des finances cantonales (PAFE) fait l'objet d'un référendum déposé le 20 octobre 2025, demandant que la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) soit soumise au peuple. Bien que la récolte des signatures pour ce référendum soit encore en cours, les délais légaux ne permettent pas d'envisager une entrée en vigueur de la LAFE au 1er janvier 2026. En cas d'aboutissement de la récolte des signatures, la population sera invitée à se prononcer le 26 avril 2026.

Selon les dernières recommandations du Conseil d'Etat, le budget présenté ci-après tient compte des mesures annoncées, avec les chiffres connus à ce jour.

Par ailleurs, notre commune connaît une augmentation de sa population, ce qui entraîne des charges liées supplémentaires. Cette croissance démographique (+101 personnes) est à la fois une opportunité et un défi, car elle nécessite des investissements adaptés pour garantir la qualité de vie de tous nos concitoyens.

Les charges du budget pour l'année 2026 s'élèvent à 17 683 575 francs et sont en augmentation de 759 950 francs comparativement à l'année dernière. Les revenus quant à eux se montent à 17 387 440 francs et enregistrent une hausse de 961 270 francs.

Le budget 2026 présente un déficit de 296 135 francs, soit 1.7% des revenus. Cette perte sera couverte par les capitaux propres à disposition.

Le Conseil estime que ce déficit est acceptable pour un budget et fera tout son possible pour que les comptes soient équilibrés.

Les documents détaillés sont à disposition sur le site internet de la commune ou sur demande au secrétariat communal

Analyse du budget de résultats 2026

Le tableau ci-après représente une vue d'ensemble des charges et des revenus, en comparaison avec le budget 2025. Les écarts significatifs seront expliqués dans l'analyse par dicastère

Dicastère	Budget 2026		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1 193 294	108 000	1 176 640	78 500
Ordre et sécurité publics, défense	501 827	62 000	501 400	66 000
Formation	5 800 445	708 070	5 695 182	659 240
Culture, sport et loisirs	809 640	36 906	728 079	35 500
Santé	1 474 075	12 000	1 458 130	10 000
Prévoyance sociale	2 133 210	73 000	1 836 740	83 500
Trafic et télécommunications	1 761 638	63 150	1 747 729	28 650
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 492 820	1 963 732	2 198 716	1 744 586
Economie publique	112 394	39 500	121 257	34 700
Finances impôts	1 404 232	14 321 082	1 459 752	13 685 494
TOTAUX	17 683 575	17 387 440	16 923 625	16 426 170
Résultat		296 135		497 455

0 Administration générale

2026 sera une année chargée en élections et votations (notamment le renouvellement du Conseil communal, du Grand Conseil et du Conseil d'Etat), ce qui engendre une augmentation des charges pour un montant de 10 000 francs.

Le système de téléphonie sera modifié en 2026, cela permet une économie de 4 000 francs.

Les charges liées au support et à la maintenance informatique sont en baisse de 9 000 francs.

À la suite de l'introduction du nouveau règlement sur les émoluments de chancellerie le 1er juillet 2025, les revenus augmentent de 4 000 francs.

Administration					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 193 294	108 000	1 176 640	78 500	1 182 031	92 060

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
1 085 294	1 098 140	1 089 971
Ecart en francs	-12 846	- 4 677
Ecart en %	-1.2%	-0.4%

1 Ordre et sécurité publics, défense

La participation aux frais de la Police intercommunale est en hausse de 4 000 francs. Cette hausse est principalement liée aux charges salariales.

Il a été tenu compte d'un montant résiduel de 5 000 francs pour la finalisation du concept de stationnement.

La charge liée au Bataillon Sarine est supérieure de 3 000 francs en comparaison du budget 2025.

Les coûts du Service des Curatelles de la Sonnaz sont stables.

Ordre et sécurité publics, défense					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
501 827	62 000	501 400	66 000	427 275	61 136

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
439 827	435 400	366 139
Ecart en francs	4 427	73 688
Ecart en %	1%	20.1%

2 Formation

Les charges liées à l'enseignement primaire sont en hausse de 39 000 francs, auxquelles s'ajoutent un montant de 50 000 francs pour le cycle d'orientation.

À la suite de l'ouverture de deux classes supplémentaires, plusieurs charges ont été adaptées (piscine, imprimés et publications, excursions et camps).

Les périodes d'enseignement de l'allemand (hors programme scolaire) passent de 14 à 10, cela réduit la charge de 20 000 francs.

Les frais du Conservatoire sont en hausse de 10 000 francs et dépendent directement du nombre d'élèves qui le fréquentent.

Dans les bâtiments scolaires et communaux, plusieurs interventions techniques ont eu lieu ces derniers mois. Par prudence, le montant dédié à l'entretien des bâtiments a été augmenté de 30 000 francs.

Pour l'accueil extra-scolaire, l'effectif stable du nombre d'enfants accueillis nous permet d'estimer une baisse des charges salariales de 27 000 francs. La participation des parents pour les frais de prise en charge et les repas a été adaptée selon les comptes 2024, soit une hausse estimée de 45 000 francs.

Les charges liées à l'enseignement spécialisé et à l'ERAF sont quant à elles en augmentation de 20 000 francs.

Formation					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 800 445	708 070	5 695 182	659 240	5 503 234	702 373

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
5 092 375	5 035 942	4 800 861
Ecart en francs	56 433	291 514
Ecart en %	1.1%	6%

3 Culture, sport et loisirs

Le personnel édilitaire travaille régulièrement à l'entretien des zones sportives, un montant de 40 000 francs a été imputé sur ce dicastère (par une imputation interne).

Un montant de 25 000 francs a été porté au budget pour l'organisation d'une fête villageoise.

Le budget alloué aux places et espaces publics a été augmenté de 15 000 francs.

Culture, sport et loisirs					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
809 640	36 906	728 079	35 500	698 593	43 175

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
772 734	692 579	655 418
Ecart en francs	80 155	117 316
Ecart en %	11.6%	17.9%

4 Santé

Composé essentiellement de charges liées, ce dicastère enregistre des variations significatives dans les comptes suivants :

- Hôpitaux : hausse de 7 000 francs
- EMS et foyers pour personnes âgées : stable
- Soins ambulatoires : hausse de 6 000 francs

Santé					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 474 075	12 000	1 458 130	10 000	1 397 164	11 985

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
1 462 075	1 448 130	1 385 179
Ecart en francs	13 945	76 896
Ecart en %	1%	5.6%

5 Prévoyance sociale

Le dicastère de la prévoyance sociale est fortement impacté par les mesures prévues dans le cadre du plan d'assainissement des finances cantonales. Cela implique une nouvelle clé de répartition de certaines charges entre le canton et les communes.

Par exemple, la prise en charge des prestations complémentaires AI, AVS et familles est dorénavant financée à 25% par les communes (entièrement à la charge de l'état jusqu'ici) et se monte à 253 000 francs pour la commune de Corminboeuf. Dans le domaine de l'aide sociale, la charge augmente de 10 000 francs.

La participation aux institutions pour personnes handicapées augmente de 42 000 francs.

Les différentes subventions pour les structures d'accueil de jour (hors AES) sont en hausse de 15 000 francs. Quant à la maternelle, les charges salariales ont été adaptées selon la fréquentation (moins 12 000 francs).

Prévoyance sociale					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 133 210	73 000	1 836 740	83 500	1 684 801	81 093

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
2 060 210	1 753 240	1 603 708
Ecart en francs	306 970	456 502
Ecart en %	17.5%	28.5%

6 Trafic et télécommunications

Une nouvelle charge budgétaire de 25 000 francs est allouée pour le soutien d'experts (BAMO) dans le domaine de l'entretien des routes.

Les charges d'amortissement et d'intérêts sont en baisse pour un montant de 33 000 francs.

L'imputation interne des salaires sur le dicastère des sports se monte à 40 000 francs, cela diminue la charge.

La charge liée du trafic régional et d'agglomération augmente de 26 000 francs.

Trafic et télécommunications					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 761 638	63 150	1 747 729	28 650	1 589 897	27 223

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
1 698 488	1 719 079	1 562 674
Ecart en francs	-20 591	135 814
Ecart en %	-1.2%	8.7%

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La participation à l'AESC pour l'épuration présente une hausse de 60 000 francs, essentiellement destinés à couvrir des charges d'amortissements supplémentaires et divers frais.

Dans le chapitre de l'eau potable, l'attribution au « fond spécial du maintien de la valeur » (FSMV) se monte à 121 729 francs et à 147 572 francs pour le chapitre des eaux usées.

En ce qui concerne le financement spécial « équilibre du compte », l'attribution pour le chapitre de l'eau potable se monte à 15 748 francs et à 76 521 francs pour les eaux usées.

Les frais de gestion de la déchetterie ont été augmentés de 10 000 francs. Les frais liés à l'élimination des déchets, de 15 000 francs.

La participation à l'entretien des cours d'eau (Tiguelet) est en baisse de 25 000 francs.

Au niveau du dicastère de l'aménagement, l'EPT a été augmenté, ce qui représente une charge supplémentaire de 10 000 francs.

Le montant dédié à la gestion des permis de construire a été augmenté de 40 000 francs, tout comme les prestations de tiers pour un montant de 20 000 francs.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 492 820	1 963 732	2 198 716	1 744 586	2 170 882	1 684 384

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
529 088	454 130	486 498
Ecart en francs	74 958	42 590
Ecart en %	16.5%	8.8%

8 Economie publique

La principale variation de ce dicastère concerne la participation du Bois de mon Cœur. Ce projet étant maintenant terminé, la charge estimée restante concerne une participation éventuelle aux frais courants. Le différentiel se monte à 9 000 francs.

Les revenus liés à la location de la cabane forestière ont été adaptés aux comptes 2024, avec une légère augmentation de 2 000 francs.

Economie publique					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
112 394	39 500	121 257	34 700	93 663	40 813

Evolution des charges nettes		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
72 894	86 557	52 850
Ecart en francs	-13 663	20 044
Ecart en %	-15.8%	37.9%

9 Finances et impôts

La statistique fiscale établie par le Service cantonal des contributions évolue de manière positive, de par l'augmentation des impôts pour les personnes physiques, mais également en tenant compte des effets positifs du plan d'assainissement des finances cantonales. Les recettes fiscales sur les personnes physiques sont en augmentation de 400 000 francs.

La fiscalité des personnes morales est également en hausse de 15 000 francs.

Le montant de la contribution immobilière a été augmenté de 50 000 francs, pour tenir compte des nouvelles constructions.

Se basant sur les rentrées fiscales effectives de cette année, l'impôt sur les gains immobiliers a été augmenté de 100 000 francs et l'impôt sur les mutations de 50 000 francs selon l'évolution actuelle.

La péréquation financière nous est doublement favorable cette année. Le montant perçu pour la péréquation des besoins (revenus) augmente de 12 000 francs, celui de la contribution à la péréquation des ressources (charges) baisse de 38 000 francs, la contribution nette de Corminboeuf à la péréquation se monte à 762'551 francs.

Les revenus liés à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur augmentent de 17 000 francs.

Finances et impôts					
Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 404 232	14 321 082	1 459 752	13 685 494	1 271 964	13 906 393

Evolution des revenus nets		
Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
12 916 850	12 225 742	12 634 429
Ecart en francs	691 108	282 421
Ecart en %	5.7%	2.2%

La baisse des taux permettra le renouvellement d'emprunts échus à de meilleures conditions avec une baisse estimée de 100 000 francs.

Les revenus provenant des DDP (droits de superficie distincts et permanents) ont été augmentés de 30 000 francs.

Pour les dépenses non spécifiques, nous avons rajouté un montant supplémentaire de 50 000 francs pour les éventuelles dépenses non transmises à la suite du plan d'assainissement des finances cantonales.

4 Approbation de la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine ARS

Origine et objectifs de la révision des statuts

La loi sur les agglomérations (LAgg), entrée en vigueur le 1er janvier 2021, prévoit en substance que les agglomérations de communes ne sont plus des organisations indépendantes (corporations de droit public) mais des associations de communes. Ainsi l'agglomération de Fribourg, constituée en 2008, est appelée à disparaître sous sa forme actuelle. Les communes concernées par les projets d'agglomération ont souhaité, en février 2024, confier à l'ARS certaines responsabilités jusqu'alors assumées par l'Agglomération de Fribourg, appelée à disparaître.

La révision totale des statuts vise donc à doter le district des structures et compétences nécessaires pour son développement territorial, économique et touristique. Elle permet de traiter le territoire à une échelle régionale, de planifier les infrastructures nécessaires et de solliciter des subventions pour les financer. Cette révision ambitionne également de renforcer les synergies entre les communes et de soutenir des projets d'intérêt régional, tout en positionnant le district comme moteur de développement dans un environnement compétitif. L'entrée en vigueur des nouveaux statuts est prévue pour le 1er juillet 2026.

Thématiques et missions de l'association

Les nouveaux statuts élargissent les tâches de l'association à plusieurs politiques publiques en lien avec le territoire. Les domaines d'activité incluent la planification régionale, le développement économique, la mobilité, l'environnement et l'énergie, ainsi que la promotion touristique. Cette extension vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions au profit de l'ensemble du district.

Impacts financiers

L'association dispose d'un budget annuel de 3,1 millions de francs, auquel s'ajoutent 15,5 millions de francs pour l'exploitation du transport public urbain, financés uniquement par les communes concernées. Les contributions des communes sont calculées selon plusieurs clefs de répartition, avec une moyenne de 20 francs/habitant pour les communes ne bénéficiant pas du transport public urbain et de 200 francs/habitant pour celles qui en bénéficient. Une limite d'endettement de 8 millions de francs est prévue pour les investissements.

Gouvernance et collaborations externes

La gouvernance reprend la structure classique d'une association de communes, avec comité de direction, commission financière et assemblée de délégués. Deux délégations principales traitent de l'aménagement du territoire et des domaines touristiques et économiques, complétées par un atelier de planification régionale regroupant des représentants de chaque commune. Les statuts prévoient des régimes spécifiques pour certaines communes, notamment celles de l'ancienne Agglomération de Fribourg, et établissent des mécanismes de collaboration avec des communes extérieures au district pour la mise en œuvre des projets d'agglomération à l'échelle interrégionale.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS).

Les statuts sont publiés sur le site www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale où une copie papier vous est remise sur demande.



Association
Régionale
de la Sarine



5.1 Crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eau potable

Selon l'article 28 LFCo, le crédit cadre est un crédit d'engagement destiné à plusieurs projets individuels qui sont objectivement liés entre eux, permettant des dépenses jusqu'à un montant prédéfini.

Le montant est destiné à financer des travaux urgents et indispensables pour la réalisation d'un projet, tel que le déplacement ou le remplacement d'une conduite d'eau (potable ou usée) sur une parcelle lors d'une nouvelle construction ou en cas d'urgence.

L'exécutif communal est chargé de gérer les travaux à réaliser, en fonction des priorités et des situations d'urgence. Toutefois, son autorité est limitée au montant fixé par l'organe législatif.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit-cadre de 200 000.00 francs pour les travaux sur le réseau d'eau potable

Les investissements réalisés seront financés par le fonds spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1.25% se fera sur 80 ans, en fonction de la réalisation de ces derniers.

5.2 Crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eaux usées

Selon l'article 28 LFCo, le crédit cadre est un crédit d'engagement destiné à plusieurs projets individuels qui sont objectivement liés entre eux, permettant des dépenses jusqu'à un montant prédéfini.

Le montant est destiné à financer des travaux urgents et indispensables pour la réalisation d'un projet, tel que le déplacement ou le remplacement d'une conduite d'eau (potable ou usée) sur une parcelle lors d'une nouvelle construction ou en cas d'urgence.

L'exécutif communal est chargé de gérer les travaux à réaliser, en fonction des priorités et des situations d'urgence. Toutefois, son autorité est limitée au montant fixé par l'organe législatif.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit-cadre de 200 000.00 francs pour les travaux sur le réseau des eaux usées.

Les investissements réalisés seront financés par le fonds spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1.25% se fera sur 80 ans, en fonction de la réalisation de ces derniers.

5.3 Crédit-cadre pour les travaux sur les routes

Selon l'article 28 LFCo, le crédit cadre est un crédit d'engagement destiné à plusieurs projets individuels qui sont objectivement liés entre eux, permettant des dépenses jusqu'à un montant pré-défini.

L'objectif de ce crédit-cadre de pourvoir maintenir un réseau routier efficace et sûr pour toutes les catégories d'usagers de la route, du cycliste à l'automobiliste, en passant par les transports publics et les véhicules utilitaires.

L'exécutif communal est chargé de gérer les travaux à réaliser, en fonction des priorités et des situations d'urgence. Toutefois, son autorité est limitée au montant fixé par l'organe législatif.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit-cadre de 200 000.00 francs pour les travaux sur le réseau routier.

Les investissements réalisés seront financés par les liquidités courantes. L'amortissement de 2.5% se fera sur 40 ans, en fonction de la réalisation de ces derniers.

5.4 Crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau à la Route de Chésopelloz

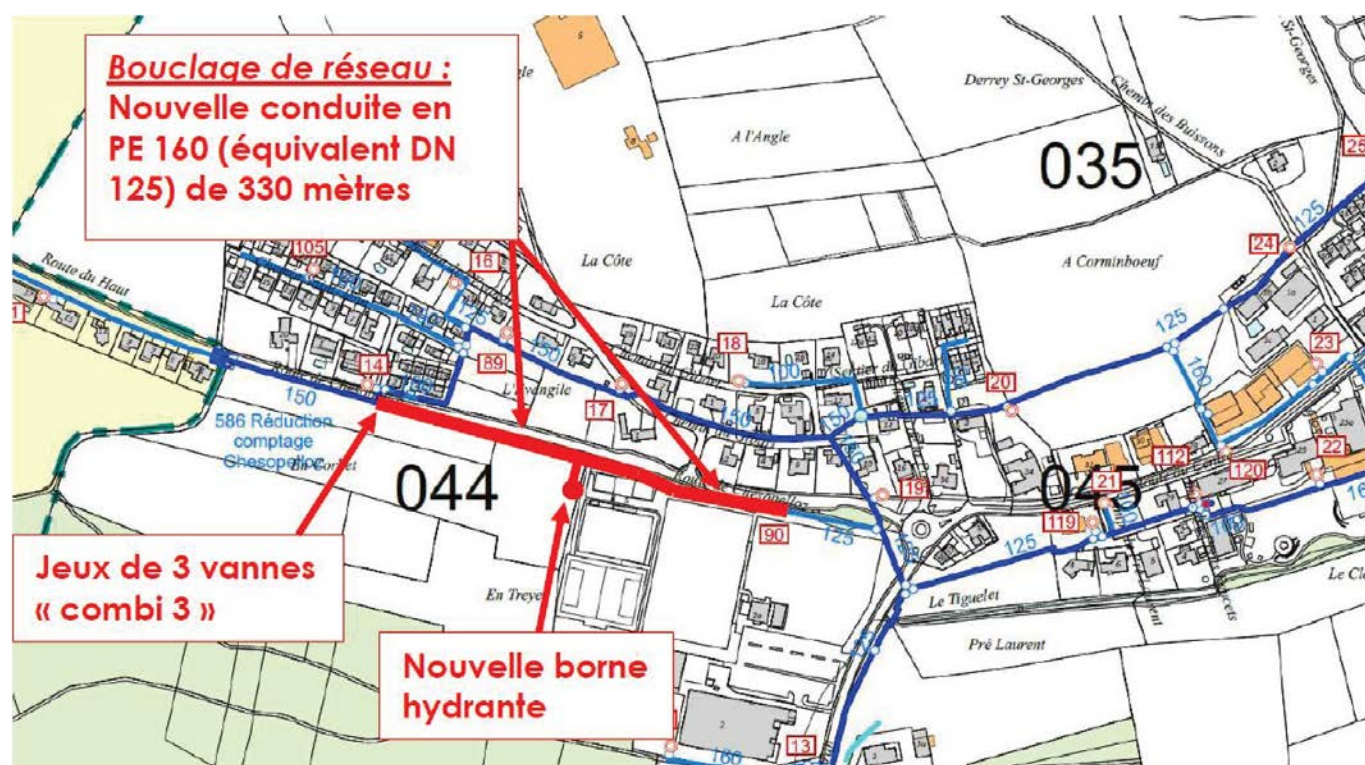
En raison de la construction d'une nouvelle stabulation libre à la route de Chésopelloz, il est nécessaire d'étendre le réseau d'eau potable par un bouclage. Ce bouclage permettra de sécuriser l'alimentation en eau de Chésopelloz mais aussi celle des quartiers St-Jean, Evangile et Gibart. Par la même occasion, une nouvelle borne hydrante sera installée pour assurer la défense incendie du nouveau bâtiment.

Selon le plan des infrastructures en eau potable (PIEP), ce bouclage était prévu à l'horizon 2030.

Le devis estimatif des études et des travaux est de 240 000.00 francs.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit de 240 000.00 francs pour le bouclage d'eau potable à la route de Chésopelloz.

Cet investissement sera financé par le fonds spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1,25% se fera sur 80 ans.



5.5 Crédit d'investissement pour un nouveau bus scolaire

Pour des raisons de sécurité, le transport des élèves domiciliés à Chésopelloz est assuré par la commune depuis de nombreuses années. A la rentrée 2025-2026, ce sont 14 enfants qui sont concernés.

Notre bus scolaire a été acheté en 2007 et nécessite de plus de plus de frais d'entretien. Une expertise est nécessaire tous les 2 ans, la dernière a coûté 5 852.35 francs.

De plus, les frais de transport des élèves pour les différentes sorties telles que bibliothèque, piscine, patinoire etc., sont également très élevés.

Le Conseil communal a examiné cette situation et a décidé d'assurer le transport des élèves de Chésopelloz et celui des élèves pour les activités extérieures, et propose donc l'achat d'un nouveau bus permettant le transport de 25 à 30 personnes.

Ce type de véhicules n'est pas courant sur le marché et doit être aménagé selon un cahier des charges très précis, notamment afin de répondre aux normes en matière de sécurité routière. Différentes offres ont été demandées à des prestataires spécialisés qui estiment les coûts à environ 150 000.00 francs.

Afin de pouvoir garantir les transports des élèves, que ce soit pour les trajets entre leurs domiciles et l'école, mais également pour les déplacements liés aux activités scolaires (par classe), le Conseil communal vous demande d'accepter un investissement de 150 000.00 francs pour l'achat d'un nouveau bus scolaire.

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt. Les frais financiers se montent à 1% pour les intérêts, auxquels il faut ajouter un amortissement de 10% sur une durée de 10 ans.



Réservez la date du
samedi 14 mars 2026
pour l'inauguration
de la nouvelle halle multiports !



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Durant les Fêtes de Fin d'Année

MARDI 23 décembre 2025

et

LUNDI 29 décembre 2025

Dès 6h30



Fin de la subvention communale pour les vélos électriques

Depuis 2018, près de 400 citoyens ont bénéficié de la subvention communale pour l'achat d'un vélo électrique. Le Conseil communal se félicite du succès de cette initiative, qui a contribué à encourager la mobilité douce.

Dans le cadre d'une nouvelle orientation en faveur du climat et de l'écologie, cette subvention sera supprimée **à partir du 1er janvier 2026** au profit de nouvelles mesures en matière de durabilité.

Si vous souhaitez profiter des dernières subventions, votre demande doit être envoyée à l'administration communale **avant le 31 décembre 2025**.



Commune de
Corminbœuf

COMMISSION
CULTURELLE

ENEZ ACCUEILLIR ST-NICOLAS...

... lors de son passage à Corminbœuf,

le dimanche 7 décembre 2025, à 16h30,

à la cabane forestière de Verdilloud,

où du thé, du vin chaud et des friandises
vous seront offerts.

Merci de laisser votre voiture
au manège et de vous
rendre à pied à la cabane.

N'oubliez pas votre
lampe de poche et
votre tasse !



Les enfants sont sous la responsabilité des parents



Commune de
Corminboeuf

**LE SERVICE DES
REPAS À DOMICILE
DE LA COMMUNE DE
CORMINBOEUF A**

BESOIN DE VOUS!

CONDITIONS:

- **DISPOSER D'UNE VOITURE ET D'UN PERMIS DE CONDUIRE**
- **ÊTRE DISPONIBLE MAXIMUM 1 À 2 FOIS PAR SEMAINE (DU LUNDI AU SAMEDI, ENTRE 11H ET 12H30), POUR EFFECTUER LES TOURNÉES DE LIVRAISON**
- **ENTRETENIR DE BONS CONTACTS AVEC LES PERSONNES ÂGÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE**

Plus d'informations chez:
b.bek-uzarov@corminboeuf.ch
ou au 076 476 24 68



Commune de
Corminboeuf



VISITES À DOMICILE



Avez-vous **envie de contact**, de **voir du monde** ?

Un **groupe de bénévoles**

est à disposition pour vous rendre visite en semaine,

et vous propose

un **moment d'échange**, pour **papoter**, pour une **balade**
ou autres, à définir.

Les visites sont organisées par le Groupe Seniors de la Commune
de Corminboeuf.

Cette offre s'adresse aux habitants de Corminboeuf.

Intéressé-es ? il vous suffit de remplir le talon ci-dessous.



JE SUIS D'ACCORD QUE L'ON TRANSMETTE MES COORDONNÉES AU GROUPE DE
BÉNÉVOLES "VISITES À DOMICILE" POUR UNE PRISE DE CONTACT

NOM PRÉNOM _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____

DATE _____ SIGNATURE _____

Talon à transmettre à l'administration de Corminboeuf, route du Centre 25





Commune de
Corminboeuf



LA COMMISSION SENIORS DE CORMINBOEUF ORGANISE DES MARCHES OUVERTES À TOUS ET VOUS PROPOSE :



tous les mardis
à 09h00

au départ du parking du terrain de foot de
Corminboeuf

- Une marche loisir - douce de 1 heure d'environ 3-4 km
- Une marche sportive de 2h-2h30 environ de 8-10 km selon l'envie des participants, sans performance et en toute convivialité.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer
prochainement !

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le 079 373 48 13



Commune de
Corminboeuf



TABLE DE BISTROT SENIORS

**Vous avez envie de passer un moment
convivial et de partager un repas en bonne
compagnie à un prix attractif ?**

Rendez-vous à midi,
le troisième vendredi du mois,
au **restaurant de la "Détente"**
(Rte André Pillier 45, à Corminboeuf).

Les prochaines dates:
**16 janvier, 20 février, 20 mars,
17 avril, 15 mai et 19 juin 2026**

Le menu seniors est au prix de 20frs
(entrée, plat, dessert, eau et café)

**Merci de vous inscrire directement auprès du
restaurant au 026/466.73.00 (48h à l'avance).**

**Pour les personnes sans
véhicule, n'hésitez pas à
appeler le 079/757.85.51
pour organiser un transport.**



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Ce moment de rencontre est coordonné par la Commission
Seniors de la Commune de Corminboeuf et Pro Senectute.

**PRO
SENECTUTE**

PLUS FORTS ENSEMBLE
GEMEINSAM STÄRKER



Service de déclaration d'impôts



Police intercommunale
Information

Villars-sur-Glâne | Givisiez | Granges-Paccot |
Corminboeuf | Matran

L'ACoPol – 20 ans à votre service

Le 31 août 2025, l'ACoPol a fêté ses 20 ans et, pour célébrer ce chaleureux événement, les collaborateur-trices ont ouvert leurs portes au public.



Cette journée a débuté le matin avec un accueil autour de cafés et de croissants, partagé entre les invité-es — notamment des représentant-es du canton et de plusieurs communes, divers partenaires, ainsi que des collaborateurs actuels et d'anciens collègues de l'ACoPol. Ils ont ensuite eu l'occasion de parcourir les bureaux et de découvrir les différentes missions assurées par la Police Intercommunale ainsi que leur évolution au fil des années.

En début d'après-midi, les premier-ères citoyen-nnes ont eu l'occasion de découvrir les coulisses du travail des agent-es de police, de ceux du stationnement ainsi que du personnel administratif, souvent croisé-es sur les routes ou au téléphone.

Le soleil était également de la partie, pour le plus grand plaisir de toutes et tous.



Au total, environ 200 personnes, de tous âges, ont répondu à l'invitation. Les plus jeunes ont particulièrement apprécié la chasse au trésor, ponctuée de quelques petits prix.

Cette journée, riche en échanges, en découvertes et en convivialité, restera un beau souvenir pour l'ensemble des participant-es.

Police intercommunale
Route du Petit-Moncor 1F | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026 407 78 17 | Fax : 026 407 78 10 | Courriel : police-intercommunale@acopol.ch
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00



Fribourg Tourisme et Région

L'organisation touristique régionale, au service du district et de sa population, propose à votre commune :



Pour les écoles

La montée à la tour de la Cathédrale est gratuite. Une occasion unique d'admirer la région !



Pour les organisateurs

Un service de billetterie est gratuitement mis à votre disposition. Facile, rapide et efficace !



Pour les manifestations

Publiez directement et gratuitement votre événement sur notre agenda en ligne



fribourgtourisme.ch

DÈS LE 14 DÉCEMBRE 2025

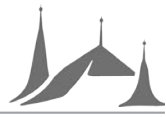
CHANGEMENT HORAIRE

#jyvaisenTPF



CONSULTEZ
VOS HORAIRES
EN LIGNE:
tpf.ch/nouveautes

tpf



INVITATION



Le Manoir ainsi que La Paroisse de Givisiez et Granges-Paccot

vous invitent à participer à la traditionnelle
crèche vivante dans la cour du Manoir

le samedi 20 décembre 2025 à 18h00

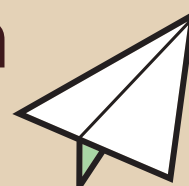
Après la célébration, les paroissiens sont invités à se rencontrer autour
d'une tasse de thé et d'un morceau de tresse !



Informations supplémentaires :

- **Parking** : il sera possible de vous parquer sur la place d'Affry sans contravention.
- **Cafétéria** : Pour des raisons de capacité, la cafétéria est réservée aux résidents de l'établissement.
- **Temps** : En cas de pluie, la messe sera célébrée à l'Eglise de Givisiez.

Toutes les prestations de la commune à portée de main



Nous vous accompagnons, même en ligne !

À la maison, au travail ou en déplacement, vous pouvez dès à présent accéder à nos services en ligne. Notre guichet virtuel vous permet d'accéder rapidement et en toute sécurité à nos démarches administratives.

Avec le guichet virtuel fribourgeois, vous pouvez :

- ✓ Commander des documents officiels
- ✓ Annoncer un changement d'adresse
- ✓ Effectuer des paiements sécurisés
- ✓ Suivre l'état de vos demandes

... et bien plus encore !

Avantages



100 % sécurisé



Accessible 24/7



Compatible sur mobile

Comment ça fonctionne ?

- 1 Rendez-vous sur notre site internet
- 2 Choisissez la prestation souhaitée
- 3 Connectez-vous au guichet virtuel ou créez un compte (avec une adresse e-mail et un numéro de téléphone mobile)
- 4 Complétez les informations demandées
- 5 Ajoutez les documents nécessaires
- 6 Confirmez votre demande et procédez au paiement si nécessaire

En quelques clics, votre demande est envoyée et suivie en toute simplicité.



Découvrez les prestations déjà disponibles sur le site internet de votre commune.



Administration communale
Route du Centre 25 • 1720 Corminbœuf
Tél. : 026 475 26 46
email : commune@corminboeuf.ch • www.corminboeuf.ch